



# L'En'robé

Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n°201

Kerialis

## De qui se moque-t-on ?

Lors du dernier « Enrobé », vous avez pu avoir des informations concernant la dernière négociation en CPPNI. Il nous est apparu important de revenir sur la volonté de certains de faire un audit des comptes de Kerialis concernant la branche. Tout ce petit monde s'accorde sur le fait qu'il n'a pas les informations nécessaires pour « juger » de la bonne santé ou non de Kerialis, concernant la prévoyance, la dépendance, la retraite supplémentaire ou encore l'Indemnité de Fin de Carrière.

Il faut se rappeler que les Institutions de Prévoyance [IP] fonctionnent avec un Conseil d'Administration Paritaire. C'est-à-dire une instance où siègent les organisations syndicales de salarié.e.s et les organisations patronales. Ce sont donc elles qui gèrent l'Institution. Elles disposent donc de l'ensemble des informations pour apprécier, contrôler et prendre les décisions nécessaires à la bonne marche de Kerialis.

Ce Conseil d'Administration est composé notamment de l'ensemble des organisations syndicales de salarié.e.s représentatives dans la branche des salarié.e.s des cabinets d'avocats. Ainsi, la CGT, la CFTC, la CFE-CGC, la CFDT, l'UNSA et FO ont leurs administrateurs. Ils ont donc une parfaite connaissance des comptes de Kerialis.

Notons qu'un des administrateurs CFDT de Kerialis siège en CPPNI. Et c'est cette même personne qui se plaint de ne pas être informée des comptes. FO a même la présidence de cette institution... et pourtant, réclame plus de lisibilité. La CFTC et l'UNSA ont aussi leurs administrateurs qui disposent de toutes les informations.

Notons encore que les administrateurs UNSA et FO ont, comme ceux de la CGT et de la CGC, toujours voté les décisions de l'Institution.

Toutes les organisations syndicales de salarié.e.s et patronales sont convoquées à la commission paritaire de Kerialis. Une synthèse des événements marquants et les comptes concernant la prévoyance, la santé, l'IFC, la dépendance et la retraite supplémentaire nous sont exposées. Chacune et chacun a le loisir de poser des questions, de faire une autre analyse, de pointer tel ou tel problème ou de signifier son désaccord sur tel ou tel élément, puis les comptes de l'Institution sont votés.

Au regard de ce processus transparent, qui fait des organisations de réels acteurs de Kerialis, de deux choses l'une. Soit il s'agit, pour certains, d'une volonté de nuire à Kerialis, vengeance pour avoir été suspendu de son mandat d'administrateur, vengeance pour avoir été remercié par la Crepa, accompagné d'un procès, ou soit il y a un réel dysfonctionnement dans ces organisations syndicales. Les administrateurs et les mandatés à la Commission Paritaire ne transmettraient aucune information à leurs organisations. Auquel cas, nous n'y pouvons rien.

Il reste que tout cela est fâcheux quand on prétend défendre les intérêts des salarié.e.s ...qui passent aussi par la défense de Kerialis, un outil au service des salarié.e.s de la branche.

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « Avocats »**